



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le **28 AVR. 2023**

ID : 087-218717809-20230405-2023009-DE

2023-009

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 5 avril

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

**en exercice -23-
présents 18
votants 21**

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

Pouvoirs : M. PREUILH donne pouvoir à M. CHARVILLAT, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA.

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2023
Qualité : MAIRE

Le Maire,
Claudette ROSSANDER